



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA MOSELLE

-

Service Economie Rurale Agricole et Forestière

COMITE DEPARTEMENTAL DE SUIVI

DU PLAN DE SOUTIEN EXCEPTIONNEL A L'AGRICULTURE

REUNION DU MARDI 4 MAI 2010

Le comité départemental de suivi du plan de soutien exceptionnel à l'agriculture annoncé par le Président de la République le 27 octobre 2009 à Poligny s'est réuni le mardi 4 mai 2010 à 10 h à la Préfecture de la Moselle à Metz, sous la présidence de M. Guillaume RIBEIN, Chef du service d'économie rurale agricole et forestière de la Direction départementale des territoires de la Moselle, en l'absence du préfet empêché.

Ont participé à la réunion :

M. Guillaume RIBEIN	Direction Départementale des Territoires de la Moselle
M. Eric SERRAU	Direction Départementale des Territoires de la Moselle
M. Claude DESALME	Mutuelle Sociale Agricole Lorraine
M. Patrice NONDIER	Crédit Agricole Lorraine
M. Christian BOURGUIGNON	CER France Moselle
M. Pierre LEROY	CER France Moselle
M. Jean-Marc BRÈME	Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de la Moselle
M. Pierre DIVOUX	Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de la Moselle - AS CEFIGAM
M. Alain GLATH	Banque de France
M. Gilbert PERRIN	Chambre d'Agriculture de la Moselle
M. Olivier ALBERT	Crédit Mutuel
M. Pierre-Jean BELTZ	Services Fiscaux Metz
M. Jean-Bernard KRIER	Trésorerie Régionale
M. Jean-Pierre DEFLORAINE	LORCA
M. Eric HALLE	AS CEFIGAM
M. Emmanuel AUBRY	Jeunes Agriculteurs de la Moselle

Excusés :

M. Bernard NIQUET	Préfet de la Région Lorraine, Préfet de la Moselle
M. Philippe LEROY	Président du Conseil Général de la Moselle
M. Jean KUGLER	Directeur départemental adjoint des Territoires

M. Guillaume RIBEIN accueille les membres du comité. En guise d'introduction, il présente l'ordre du jour.

1. Prêts de trésorerie

Le dispositif est clos depuis le 28 février 2010. Le bilan des prêts de trésorerie enregistrés du 1/12/2009 au 15/04/2010 par FranceAgriMer est présenté :

Département	Tous					Dont JA				
	Nb de prêts accordés	Montant total des prêts accordés	dont part aidée (plafonnement 30000 €)	Montant aide évalué	Montant aide versée	Nb de prêts accordés	Montant total des prêts accordés	dont part aidée (plafonnement 30000 €)	Montant aide évalué	Montant aide versée
54	228	5 458 670	5 401 670	250 837	147 645	36	939 800	52 059	52 059	27 018
55	204	5 299 098	5 263 098	247 055	99 195	27	766 483	46 121	46 121	16 651
57	213	4 739 604	4 714 104	222 351	135 164	28	701 765	40 928	40 928	23 145
88	507	16 382 140	16 262 140	740 739	254 522	109	4 082 540	223 686	223 686	68 837
Lorraine	1 152	31 879 512	31 641 012	1 460 982	636 526	200	6 490 588	362 794	362 794	135 651

Patrice NONDIER précise que 23 des prêts accordés par le Crédit Agricole de Lorraine ont fait l'objet de contrôle par France AgriMer.

2. Prêts de consolidation

Les autorisations de financements des prêts sont délivrées au fur et à mesure des enveloppes déléguées par la DRAAF.

SUIVI DES DEMANDES DE PRÊTS DE CONSOLIDATION - BILAN AU 30/04/2010

Prêts délivrés

Date de traitement de l'AF	(Tous)	
Taux du prêt	Données	Somme
1	Montant des prêts délivrés (€)	291749
	Nbre d'AF délivrées	10
	Montant bonification (€)	19 847,44
1,5	Montant des prêts délivrés (€)	2681072
	Nbre d'AF délivrées	109
	Montant bonification (€)	142 550,25
Total Montant des prêts délivrés (€)		2972821
Total Nbre d'AF délivrées		119
Total Montant bonification (€)		162 397,69

Prêts non délivrés

Date de traitement de l'AF	(vide)	
Taux du prêt	Données	Somme
1	Montant des prêts délivrés (€)	180640
	Nbre d'AF délivrées	9
	Somme Part Etat	12073,2
1,5	Montant des prêts délivrés (€)	722236
	Nbre d'AF délivrées	28
	Somme Part Etat	36070,55
Total Montant des prêts délivrés (€)		902876
Total Nbre d'AF délivrées		37
Total Somme Part Etat		48143,75

La FDSEA insiste sur l'engagement du Président de la République à ce que toutes les demandes de prêts éligibles et parvenues dans les délais reçoivent une suite favorable.

3. Saisine du médiateur

3 demandes officielles ont été faites à ce jour.

- 1 : Dépôt d'une demande Agridiff liée à des difficultés structurelles
- 2 : Renseignement FAC CUMA et prêt de consolidation
- 3 : Prêt de trésorerie établi en février (saisine Banque de France)

1 demande a été faite via la Médiation du Crédit et est traitée par la Banque de France.

4. Fonds d'allègement des charges

. FAC Exploitations agricoles

Suite aux annonces du Président de la République du 6 mars 2010, l'enveloppe FAC pour la Lorraine a été abondée de 2,1 M€, en complément de la 1ère enveloppe de 1,3 M€ et de l'enveloppe de 1 M€ du Conseil Régional de Lorraine.

Bilan des dossiers déposés en DDT :

Classe	Données	54	55	57	88	Total
Forfait CA	NB Dossier	1	10		8	19
	Montant FAC	1 711	16 540		4 782	23 033
Perte EBE	NB Dossier	441	614	390	247	1 692
	Montant FAC	1 304 270	1 685 044	1 098 980	850 519	4 938 812
Porc	NB Dossier	17	23	13	6	59
	Montant FAC	62 739	66 421	32 730	13 626	175 516
Total NB Dossier		459	647	403	261	1 770
Total Montant FAC		1 368 720	1 768 005	1 131 709	868 927	5 137 361

Une réunion du comité régional est prévue le 7 mai, au cours de laquelle la DRAAF proposera une clé de répartition à la lumière des investigations approfondies à l'échelle régionale.

. FAC CUMA

Suite aux annonces du Président de la République du 6 mars 2010, l'enveloppe FAC pour la Lorraine a été abondée de 21 710 €, en complément de la 1ère enveloppe de 43 419 €. Ce complément d'enveloppe permettra de prendre en charge les CUMA avec un taux d'endettement compris entre 40 % et 50 % et d'augmenter la prise en charge d'intérêt à 669 € pour les CUMA avec un CA > 50 K€. Les critères de répartition et de prise en charge ont été établis en concertation avec la FR CUMA.

	Taux d'endettement > 50 %			Taux d'endettement < 50% et hors FRCUMA			Total		
	CA >= 50 k€	CA < 50 k€	Montant	CA >= 50 k€	CA < 50 k€	Montant	CA >= 50 k€	CA < 50 k€	Montant
DDT54	7	6	7 683	4	2	3 676	11	8	11 359
DDT55	14	11	14 866	3	8	6 007	17	19	20 873
DDT57	6	14	11 014	1	1	1 169	7	15	12 183
DDT88	10	9	11 190	9	7	9 521	19	16	20 711
Lorraine	37	40	44 753	17	18	20 373	54	58	65 126

22 CUMA de Moselle percevront ainsi une aide au titre du FAC CUMA pour un montant total de 12 183 €. Les dossiers de demande d'aide ont été déposés à la DDT et sont en cours d'instruction.

Pierre LEROY souligne le faible écart entre CUMA dont le CA s'élève à 10 000 € et pour laquelle la prise en charge d'intérêt est de 500 €, et une CUMA dont le CA s'élève à 200 000 € et pour laquelle la prise en charge est de 669 €.

5. Dispositif d'accompagnement spécifique des agriculteurs en difficulté

Suite à la réunion du 15 mars 2010, un courrier de la DDT a été envoyé à tous les exploitants agricoles à titre principal depuis plus de 3 ans afin d'informer les exploitants agricoles du dispositif et les inviter à déposer une demande d'aide si leur revenu 2008 ou 2009 répondait aux critères d'éligibilité.

322 demandes ont été déposées au 30 avril 2010. La date limite de dépôt des demandes a été reportée du 30 avril au 31 mai 2010.

Une communication sera faite dans la Moselle Agricole en ce sens.

De plus en raison du nombre de demandes, une sélection des dossiers sera à réaliser selon toute vraisemblance. Un groupe de travail se réunit le 14 mai 2010 à 14 heures afin d'analyser les demandes et de proposer des critères de sélection des exploitations.

Il est rappelé que toute exploitation doit réaliser un diagnostic simplifié avant de recevoir une prise en charge de cotisations sociales ou d'intérêts.

La prochaine réunion du comité départemental de suivi du PSEA est fixée au 29 juin 2010 à 10 heures.

La réunion est close à 12h00 par Guillaume RIBEIN.

**Le chef du Service d'Economie Rurale,
Agricole et Forestière**

Guillaume RIBEIN